Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 12 juillet 2005, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème du «Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

a. le nom

en français: NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE

DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

en anglais: NEW PARTNERSHIP FOR AFRICA'S DEVELOPMENT

b. le sigle (abréviation)

en français: NOPADA en anglais: NEPAD

c. l'emblème

UNION AFRICAINE AFRICAN UNION





12 juillet 2005

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

4128